

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 157 537.82€
Dépenses de fonctionnement - 125 820.01€
Résultat de l'exercice 2021 = 31 717.81€

Excédent reporté 2020 + 39 329.67€

Excédent global de fonctionnement à reporter = 71 047.48€

Les dépenses de fonctionnement

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales :

1°) LES DEPENSES GENERALES (CHAPITRE 011)

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal, les taxes diverses.

Pour 2021, elles s'élèvent à 49 254€. On observe une variation de plus de 11 956€ par rapport à 2020 qui s'explique par une augmentation

- De l'eau et de l'assainissement : +500€
- Des combustibles pour le chauffage +1400€
- Des travaux d'entretien des bâtiments communaux +2 325€
- Des travaux d'entretien de la voirie communale + 4 070€
- Des dépenses liées au CCAS qui était auparavant géré par un budget annexe
- Des frais de RPI de 2020 comptabilisés en 2021

En contre partie d'autres dépenses ont baissées comme l'électricité - 500€, les fournitures administratives- 800€, et les frais de télécommunication du fait de la renégociation des contrats avec le passage à la fibre depuis septembre 2021

2°) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Ces dépenses s'élèvent à 34 796€. Elles ont baissé de 10 374€ notamment du fait de la mutation de l'agent technique qui n'a pas été remplacé. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses de fonctionnement pour la commune. Ces dépenses ont augmenté pour plusieurs raisons :

Au cours de cette année la commune a recruté 1 agent non titulaire à temps non complet depuis le 8 novembre 2021 qui assure l'aide et la surveillance à la cantine scolaire en support à l'agent en place.

Le personnel communal titulaire est stable :

- Une secrétaire de mairie 9h/semaine
- Un agent de service polyvalent et à 16h/semaine annualisée affecté à la garderie, la cantine et l'entretien des bâtiments

Les dépenses liées à la médecine du travail s'élèvent à 94€ (ne concerne que l'agent polyvalent, la secrétaire de Mairie étant pris en charge par la commune où elle effectue le plus grand nombre d'heure). Les dépenses obligatoires liées à l'action sociale s'élèvent à 513€.

3°) LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 14 924€ et sont stables et comprennent essentiellement les indemnités de fonction des élus et des cotisations retraite qui s'élèvent à 14 545€.

4°) LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66) sont abordées plus loin dans l'état de la dette.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services,

1°) LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (CHAPITRE 70)

Les recettes s'élèvent à 13 799€ et sont stables. Elles proviennent principalement des redevances d'occupation du domaine public (antenne et réseau orange) des concessions au cimetière et des remboursements du personnel mis à disposition de Loire Forez Agglomération (entretien voirie communautaire)

2°) LES IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

Les recettes s'élèvent à 65 025€ et ont subi une baisse conséquente de 10 537€ du fait de la suppression de la taxe d'habitation dont une partie compensée de l'Etat est comptabilisée au chapitre 74. Elles proviennent principalement des impôts directs locaux, des droits de mutation et des attributions de compensation versé par l'agglomération.

3°) LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74)

Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat. Elles s'élèvent à 44 579€ avec une augmentation de 8 581€ dont 8 360€ lié à la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

4°) LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Sont comptabilisé les montants des loyers encaissés soit 28 515€ pour les 6 appartements communaux.

5°) LES RECETTES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève 1 438€.

6°) ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 4 024 €. Ces frais concernent le remboursement des salaires par l'assurance de la mairie pour l'agent en longue maladie.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement 83 685.35€
Dépenses d'investissement - 53 346.11€
Résultat de l'exercice 2021 = 30 339.24€

Déficit d'investissement reporté 2020 - 19 465.35€

Excédent global d'investissement à reporter au budget 2022 = -10 873.89€

Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Le montant des investissements réalisés en 2021 s'élève à 53 346€ :

- Capital des emprunts : 9 737€
- Attribution de compensation en investissement : 835€
- Déplacement abri bus (dont dalle béton) : 1536€
- Conteneur chauffant pour la cantine : 936€
- Travaux sur le bâtiment du presbytère : 27 530€
- Renouvellement du matériel informatique pour la mairie et l'école : 4 124€
- Réfection du parking du cimetière : 7 036€
- Etude pour les travaux des toilettes publiques : 859€
- Cautions reversées 663€

Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement) et les emprunts. Pour l'année 2021, les recettes d'investissement s'élèvent à 83 685€. Elles comprennent :

- Les recettes réelles :
 - o Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 1 189€
 - o La taxe d'aménagement : 5 610€
 - o Caution des locations : 750€
 - Les subventions d'équipement : 33 191€ qui émanent de l'Etat, de la Région et du Département pour l'adressage, le presbytère et le matériel informatique.
 - o Excédent de fonctionnement capitalisé : 40 323€

- Les recettes d'ordre : ce sont des écritures comptables qui s'élèvent à 2 690€

LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 31 Décembre 2021 se répartit de la manière suivante :

- un emprunt à taux variable pour l'aménagement du bourg : Emprunt de 80 000€ contracté en 2004 sur une durée de 20ans au taux actuariel de 3.19%
- un emprunt à taux fixe pour la rénovation de l'école : Emprunt de 160 000€ contracté en 2012 sur une durée de 25 ans au taux actuariel de 5.05%

L'état d'endettement s'élève à 15 976.10€. Pour l'année 2021, le montant du remboursement en capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 9 737.13€ dont 5 122.63€ pour l'école et 4 614.50€ pour l'aménagement du bourg; le montant du remboursement des intérêts (chapitre 66) est de 6 238.97€ pour le seul emprunt de l'école.

RECAPITULATIF DU RESULTAT

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2021 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser. Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2022.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		39 329,67 €	19 465,35 €		19 465,35 €	39 329,67 €
Part affectée à investiss					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	125 696,01 €	157 537,82 €	53 470,11 €	83 685,35 €	179 166,12 €	241 223,17 €
Totaux	125 696,01 €	196 867,49 €	72 935,46 €	83 685,35 €	198 631,47 €	280 552,84 €
Résultat de clôture		71 171,48 €		10 749,89 €		81 921,37 €